

La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

Zuydcootoise



Cimetière végétalisé

Dans la Gazette de novembre 2020, la Municipalité annonçait s'être engagée dans un Plan de gestion différenciée des espaces extérieurs, et stopper les pesticides dans la commune et le cimetière.

Julien LAMAERE, responsable des services techniques et son équipe poursuivent leurs efforts sur l'enherbement des allées du cimetière.

Toutefois, malgré les signalements sur la pose des jardinières, vases ou autres plantations devant les sépultures, l'enherbement ne peut pas se développer de façon homogène. Le but étant d'éviter les traces de pots dans les allées comme la photo ci-jointe.



Rappel des droits du concessionnaire et de sa famille :

La délivrance d'une concession est, traditionnellement, analysée comme un contrat administratif par lequel la commune accorde à un particulier, moyennant le paiement d'une redevance, le droit d'occuper une parcelle du domaine public. Cette parcelle est en général de 2 mètres sur 1 et ne concerne que cette emprise.

Les familles ont le droit de construire des monuments, caveaux, tombeaux, plantations, sur cet emplacement uniquement ... au-delà de ces limites, les familles ne peuvent pas empiéter sur le domaine public.



LA CPAM DES FLANDRES SE MOBILISE POUR FACILITER L'ACCÈS À LA VACCINATION DES + DE 75 ANS



Depuis le 1^{er} avril, les agents de la Mission Accompagnement Santé aident les assurés de + de 75 ans dans leur parcours de vaccination.

Des agents appellent quotidiennement les personnes concernés pour :

- Informer
- Prendre rendez-vous près de chez eux pour la vaccination
- Répondre à leurs questions et leurs interrogations

Si vous êtes éligibles, vaccinez-vous pour :

- Vous protéger
- Protéger les autres
- Contribuer à maîtriser la propagation de la maladie

Pour plus d'informations sur la vaccination, contactez votre médecin traitant ou consultez le site sante.fr

Suivez l'actualité de votre CPAM

[@CpamFlandres](https://twitter.com/CpamFlandres)

[Assurance Maladie des Flandres](https://www.assurance-maladie.fr)

[ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Le marquage vélo



Kezako ?

Le marquage Vélo consiste à graver sur le cadre des vélos un numéro unique et standardisé, référencé dans un fichier national accessible en ligne : www.bicycode.org.
Si le vélo est volé et retrouvé par la police, le-la propriétaire sera informé-e que l'on a retrouvé son vélo.

Pourquoi le faire ?

Vivre sereinement
Éviter d'être victime d'un receleur
Lutter contre le vol
Oser le vélo

Comment ?

Prenez contact avec la Mairie de Zuydcoote au 03 28 29 90 00. Munissez-vous de votre pièce d'identité.



Maison de l'Environnement
106 Avenue du Casino
59 240 Dunkerque

Renseignements : 03 28 20 30 40
Courriel : contact@maison-environnement.org



INVITATION

Florence VANHILLE
Maire

Maurice DESWARTE
Président de la Section
UNC-AFN

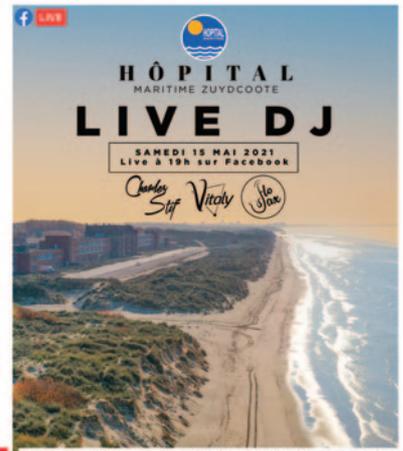
Les Membres du Conseil Municipal

Les Membres de la Section

Vous invitent à vous associer
Au souvenir des Anciens Combattants UNC-AFN

Le Samedi 8 mai 2021
à 11h
au Monument aux Morts

(le verre de l'amitié clôturera la manifestation)



DIFFUSION EN DIRECT SUR LES PAGES FACEBOOK DES PARTENAIRES
Événement musical sans public au profit des patients, du personnel soignant, du patrimoine, de l'environnement et de la culture le 15 mai 2021 à 19h

Organisé par Music: E-pick Design



www.musicpickdesign.com



Zuydcootoises, Zuydcootois,

Vous le constaterez, dans cette Gazette du mois de mai, nous vous proposons une présentation des finances de la commune et de leur utilisation sur l'année 2020. C'est mon souhait mais aussi celui de l'équipe municipale de vouloir faire le point sur l'avancement de certains projets ou de vous informer sur d'autres sujets. La présentation des finances est le premier dossier. Au cours de l'année, d'autres thèmes, comme les actions sur notre cadre de vie, le CCAS, la jeunesse, la ferme Nord ou la zone aménagement seront abordés.

Depuis peu, nous avons adhéré à l'association « Entreprendre ensemble ». Cette association œuvre sur le territoire dunkerquois. Son action est particulièrement ciblée sur l'orientation, le décrochage scolaire et l'emploi des jeunes. Nous savons tous que les longues périodes de confinement ont rendu la situation scolaire de nos jeunes très difficile. La commune souhaite apporter un soutien, une aide auprès de tous ces jeunes. N'hésitez pas à contacter cette association.

Enfin, nous l'avions déjà annoncé, les travaux de l'église ont commencé. Une opération de démontage intérieur des panneaux sous le toit, du réseau électrique obsolète et du système de chauffage est lancée avant d'aller plus loin dans la rénovation qui démarrera par la réfection de la toiture. En attendant, les paroissiens habitants Zuydcoote sont accueillis dans les communes voisines de Bray-Dunes et Ghyvelde.

Florence VANHILLE
Maire de Zuydcoote

Sommaire

Finances	4
Infos	5
Environnement	8
Autrefois	12

Permanences

Permanence des Conciliateurs de Justice

Lundi 10 mai sur rendez-vous
en mairie au 03 28 29 90 00

Permanence de l'Assistante Sociale

Mme DENYS et Mme VANDERHAEGHE, assistantes sociales assureront le secteur de Zuydcoote aux lieux de permanences : à la mairie de Ghyvelde, 154 bis rue Nationale, les mardis 4, 11, 18 et 25 mai au CCAS de Bray-Dunes, 341 av du Général de Gaulle, les jeudis 6, 13, 20 et 27 mai En raison du Covid-19, lles permanences se font sur rendez-vous au 03 59 73 47 20. Le port du masque est obligatoire.

Permanences de M. CHRISTOPHE,

Député de la circonscription

Contactez le bureau à Bourbourg
11, rue du Marché aux fruits au 09 62 64 50 59
pour prendre rendez-vous

Permanence du CCAS

Mme Béatrice LEMPEREUR, déléguée aux affaires sociales et au logement reçoit en mairie chaque lundi de 9h à 11h.
Afin d'éviter les afflux, une prise de rendez-vous doit être faite au 03 28. 29. 90 00

Permanence de la Mutuelle Just'

Vendredi 21 mai en Mairie
sur rendez-vous au 03 28 29 90 00
Si besoin contactez le 03 74 02 00 85

Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30
Mercredi : Fermeture
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

Permanence de la Mission locale pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Sur rendez-vous : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h

Permanence d'Habitat du Nord

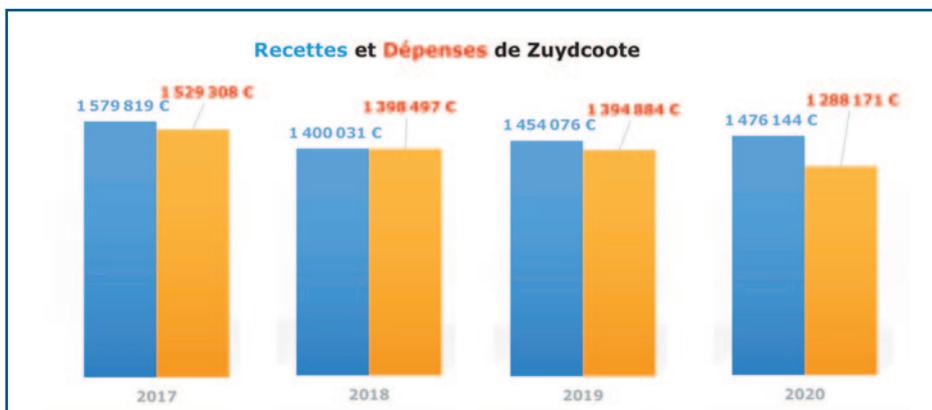
Chaque jeudi de 14 h à 17 h
Permanence à Saint-Pol-sur-Mer
Rue de la République, Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1, Tél. 08 11 71 59 59

Les finances de Zuydcoote

Au dernier conseil municipal du 30 mars 2021, la majorité de l'équipe municipale a approuvé les comptes 2020 de la commune. C'est l'occasion de faire un point et de vous présenter ce qui constitue les recettes et les dépenses de notre commune pour cette année passée.

L'année 2020 est une année particulière en raison de la COVID 19. Nous avons eu moins de dépenses avec les prestations de services pour l'encadrement des enfants puisque l'école a été interrompue, nous avons dû réduire les centres de loisirs et annuler les voyages ados.

Nos charges courantes ont augmenté en raison de dépenses supplémentaires liées aux dépenses sanitaires induites par la COVID 19. Nos aides auprès des associations sont nettement inférieures aux autres années, là aussi en raison de la COVID 19. Les charges de personnel, toujours élevées dans le budget de



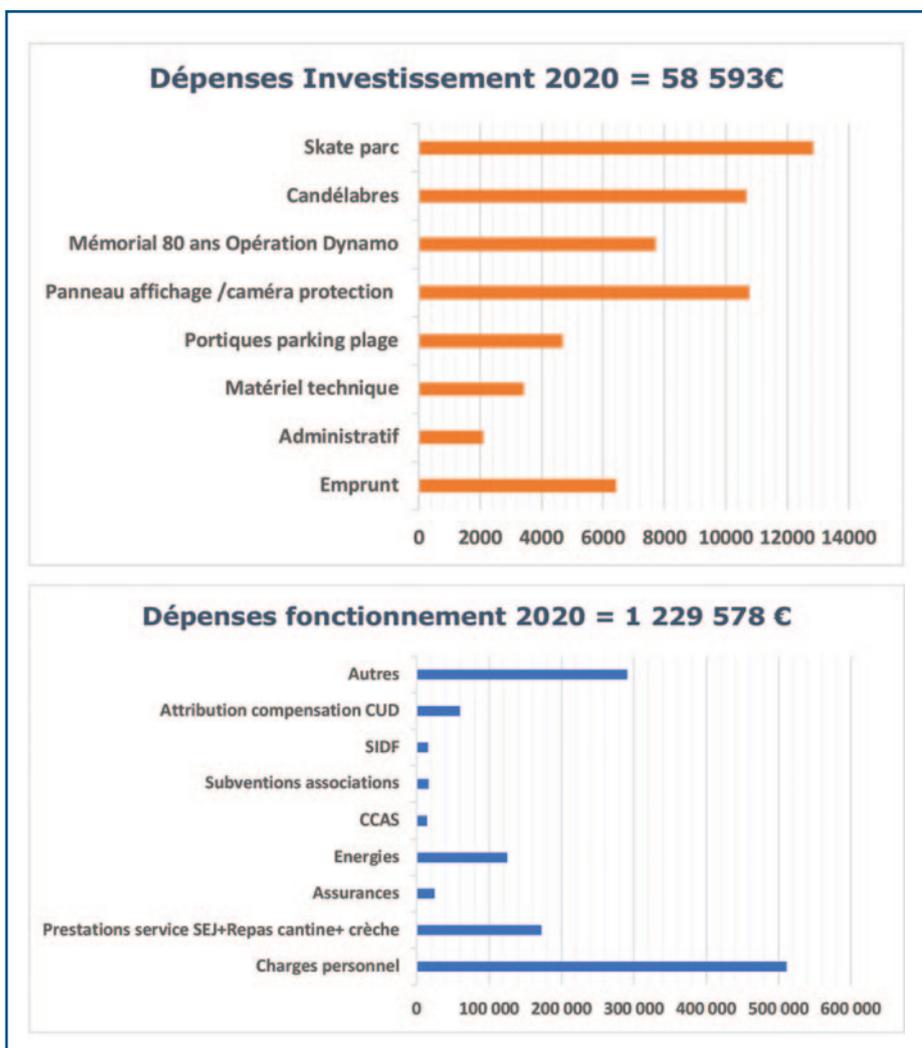
notre commune sont relativement stables depuis plusieurs années. Ces charges représentent 284€/habitant. Ce taux est un des plus bas de la communauté Urbaine de Dunkerque.

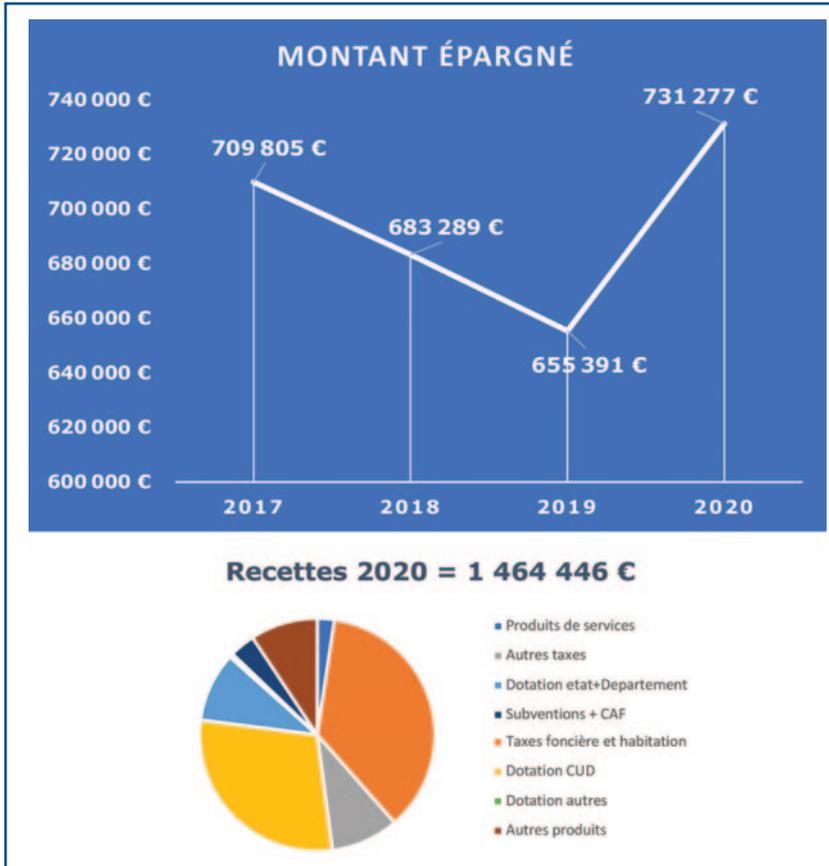
Vous constaterez que nous avons tout de même, en cette année difficile, réalisé des investissements. Les caméras de protection, le panneau d'affichage, les réparations du skate parc, les candélabres et le mémorial sont les principales dépenses d'investissement sur cette année 2020.

En ce qui concerne nos recettes, les taxes habitation et foncière ainsi que la dotation de la communauté urbaine de Dunkerque sont les 2 plus gros contributeurs de notre budget. Ils représentent 2/3 de nos recettes.

La dotation de l'état est largement diminuée. Nous avons eu, pendant plusieurs années, de fortes baisses. Vous pouvez encore le constater avec l'écart de budget entre 2017 et 2018. Depuis, nous maintenons une recette globale autour de 1,45 million d'euros. En 2020, notre budget communal est de 820€ / habitant.

Vous le savez, depuis 2008, nous nous faisons un devoir de gérer au plus près les dépenses de la commune. Cette gestion rigoureuse nous a permis depuis plusieurs années, de créer une réserve afin de nous permettre de réaliser un investissement conséquent lorsque cela s'avérera nécessaire. Aujourd'hui, notre réserve s'élève à plus de 731 000€.





LE PACTE FISCAL ET FINANCIER 2021-2026

Au dernier conseil communautaire du 21 avril, l'ensemble des communes ont approuvé l'orientation proposée par le président Patrice Vergriete. Ce pacte fiscal doit être adopté avant la fin de l'année 2021. Il sera voté en juin 2021.

Il se décline en 6 objectifs :

- 1- Renforcer l'équité et l'intégration fiscale sur le territoire
- 2- Sécuriser les ressources des communes
- 3- Renforcer la péréquation et la solidarité avec et entre les communes
- 4- Soutenir l'investissement des communes
- 5- Adopter un plan d'économie budgétaire et d'harmonisation des services publics
- 6- Préserver la santé financière du territoire

Arrêtés municipaux

• **N° M 34/2021 : Travaux d'enrobés coulés à froid sur le CD60 pour le compte du Département du Nord, du 3 au 30 mai** (Entreprise Jean LEFEBVRE)

Mesures : Art 1 - Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit sur le CD 60 : La vitesse sera limitée à 30 km/h, la circulation se fera dans les deux sens par basculement sur la chaussée opposée de façon manuelle si besoin.

Article 2 - Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 - La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

• **N° M 35/2021 : Travaux de branchement gaz en traversée de chaussée et trottoir, 2 rue du Général de Gaulle, à partir du 10 mai**

(Entreprise SADE CGTH – LAMBLIN TP)

Mesures : Art. 1 - Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit au droit du 2 rue du Général de Gaulle : La vitesse sera limitée à 30 km/h, la circulation se fera dans les deux sens, par basculement sur la chaussée opposée

Article 2 - Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 - La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

• **N° M 36/2021 : Travaux de branchement gaz en traversée de chaussée et trottoir, à partir du 10 mai**

(Entreprise SADE CGTH – LAMBLIN TP)

Mesures : Art. 1 - Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit au droit du 108 rue de Valenciennes : la vitesse sera limitée à 30 km/h, la circulation se fera dans les deux sens, par basculement sur la chaussée opposée.

Article 2 - Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 - La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

Pour rappel : Le pont de Zuydcoote est fermé à la circulation du 3 au 7 mai.

Retour sur images



← Pour Pâques, la ferme s'est invitée à l'école. Poules et Agneaux ont fait le bonheur des enfants et chacun s'est vu offrir chocolat et magnet à l'effigie du Lapi de Pâques !!!
Merci à Zuydcoote Animations pour l'organisation de ce moment de plaisir offert aux enfants.



← Centre de Loisirs semaine d'avril



Visite des épaves le 31 mars 2021 organisée par Bruno PRUVOST, pour les élèves de la classe CM1/CM2 de Madame SEIGNEURBIEUX.

Arrêté municipal

• N° M 25/2021 : Surveillance de la plage du 02 juin au 30 août

Mesures : Art 1 - Les dates réglementant la zone de baignade surveillée de l'arrêté M39/2015 sont modifiés en ce sens que :

► Un poste d'appel transitoire sans flamme et sans zone de baignade affectée sera mis en place pour la période avant saison : du mercredi 02 juin au mercredi 30 juin.

Lors de cette période, le poste d'appel sera assuré de 14 h à 18 h, le mercredi, le samedi, le dimanche et les jours fériés.

► La zone de baignade est surveillée de manière effective : **du vendredi 2 juillet au lundi 30 août**. Une permanence quotidienne sera assurée au poste de surveillance et de secours par les maîtres-nageurs qualifiés de 11 h à 19 h sans interruption.

• N° M 26/2021 : Sens circulation secteur plage du 1^{er} juin au 2 septembre

Mesures : Art 1 - La circulation sera mise en sens unique, rue de Valenciennes (portion comprise entre la rue de Wattrelos et la rue Centrale). La circulation sera interdite dans le sens village - plage.

Article 2 - La circulation sera mise en sens unique, rue d'Avesnes (portion comprise entre la rue de Wattrelos et la rue Centrale). La circulation sera interdite dans le sens plage - village.

Article 3 - L'accès au parking front de mer se fera par l'entrée située côté Est (en prolongement de la rue d'Avesnes) et par l'entrée située côté Ouest (rue de Valenciennes, face à la Résidence des "Oyats"). La sortie se fera côté Ouest (rue de Wattrelos). Une signalisation indiquant le sens d'entrée du parking sera placée devant la rue de Roubaix.

Article 4 - Le stationnement sera interdit rue de Roubaix (portion comprise entre la rue de Wattrelos et la rue Centrale), côté Est.

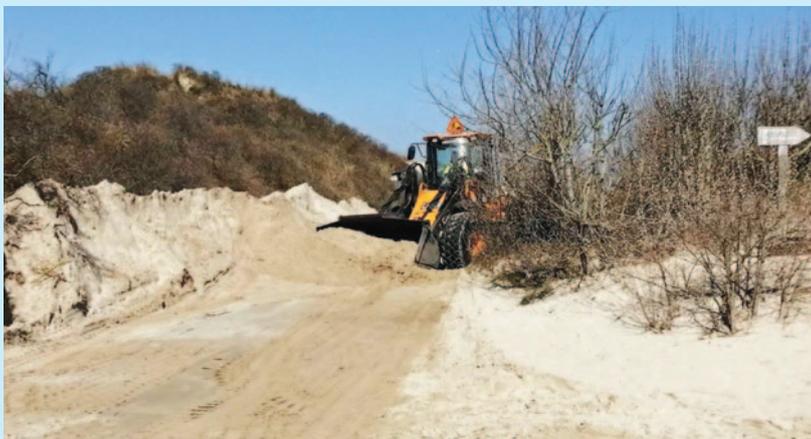
Article 5 - La circulation sera maintenue à double sens, rue de Roubaix, rue de Wattrelos et rue de Valenciennes face à l'immeuble "Les Oyats".

Article 6 - Les présentes dispositions seront mises en place pour la période 1^{er}/06 au 2/09.

Article 7 - Une signalisation adaptée et conforme au code de la route sera apposée.

Article 8 - Le plan de circulation dans ce secteur "Plage" pendant la période du 01 juin au 2 septembre, est annexé au présent arrêté.

Article 9 - Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés municipaux antérieurs cités.



L'équipe Propreté Plage des Dunes de Flandre a désensablé l'accès à la base nautique du Sémaphore, le sable a été déposé sur les côtés de la digue afin de la consolider.

Accueils de loisirs

du lundi 12 juillet au vendredi 20 août

Age : De 3 ans à 14 ans (enfants nés de 2007 à 2018 inclus)

Lieu : Ecole maternelle pour les 3-6 ans (Centre maternel)
Espace « Robert Merle » pour les 6-14 ans (Centre primaire)

Horaires : de 9 h à 17 h 30 (accueil possible à partir de 8 h 30) avec
une interruption de 12 h à 13 h 30 pour le repas qui peut être pris à la cantine.

Modalités d'inscription :

Les tarifs sont déterminés en fonction de 5 tranches de quotient familial. Cette décision a été prise sur demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Dunkerque qui finance une partie des Accueils de Loisirs. L'inscription, à effectuer en Mairie, n'est possible que par semaine complète. Il en est de même si votre enfant mange à la cantine.

Permanences organisées en Mairie les :

- mercredis 19 et 26 mai de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- samedis 29 mai de 9 h à 12 h

Devront être présentés :

- **L'attestation de quotient familial** (délivrée par la CAF ou imprimée via le site : www.caf.fr) ou à défaut, l'avis d'imposition 2021 (revenus 2020) et la notification de vos prestations familiales,
- **l'attestation de sécurité sociale ;**
- **le carnet de santé ;**
- **la carte d'identité de l'enfant.**

Attention : si l'enfant ne dispose pas, à ce jour, de la carte d'identité, prévoir de la faire établir dès à présent. Elle sera obligatoire pour toute éventuelle sortie à l'étranger.

Les inscriptions pourront être prises en compte dès que les dossiers administratifs et sanitaires seront complets et que le paiement sera effectué.



EMPLOIS D'ANIMATEUR, ANIMATRICE

Les candidatures pour les Accueils de Loisirs de Juillet et Août 2021 sont à adresser en Mairie, à l'intention de Mme le Maire.

Joindre : la copie du diplôme du BAFA, un Rib, la copie du carnet de vaccinations et un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

La date limite est fixée au samedi 29 mai, dernier délai.

Quotient-Familial	1 ENFANT		2 ENFANTS		3 ENFANTS		4 ENFANTS		5 ENFANTS	
	Semaine 5 jours	4 jours 12/07 au 16/07	Semaine 5 jours	4 jours 12/07 au 16/07	Semaine 5 jours	4 jours 12/07 au 16/07	Semaine 5 jours	4 jours 12/07 au 16/07	Semaine 5 jours	4 jours 12/07 au 16/07
< 300	7.65 €	6.10 €	14.60 €	11.68 €	21.00 €	16.80 €	27.00 €	21.60 €	32.00 €	26.00 €
301 à 500	10.45 €	8.35 €	20.20 €	16.16 €	28.80 €	23.04 €	38.00 €	30.40 €	48.00 €	36.00 €
501 à 700	14.30 €	11.40 €	27.60 €	22.08 €	40.35 €	32.28 €	53.00 €	42.40 €	66.00 €	52.00 €
701 à 1000	19.90 €	15.90 €	37.00 €	29.60 €	54.30 €	43.44 €	71.00 €	56.80 €	88.00 €	70.00 €
> 1000	23.70 €	18.95 €	43.10 €	34.48 €	61.80 €	49.44 €	81.00 €	64.80 €	100.00 €	80.00 €

ENFANT EXTERIEUR A LA COMMUNE : 7.60 € / jour - CANTINE (Enfant extérieur) : 5.30 € / repas

CANTINE (Enfant ZUYDCOOTOIS)

1 enfant : 3.70 € par repas – 2 enfants : 3.10 € par repas par enfant – 3 enfants : 2.45 € par repas par enfant

FORFAIT JOURNEE EXCEPTIONNELLE : 13.00 € / jour par enfant

FORFAIT SORTIE DK BUS : 2.00 € / jour par enfant - FORFAIT SORTIE BUS : 5.00 € / jour par enfant

Jean-Pierre LEYNAERT nous a quittés...



Agent communal pendant un peu plus de 20 ans, Jean-Pierre avait pris sa retraite le 1^{er} novembre 2017.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Jean-Pierre le 5 avril dernier.

Madame VANHILLE, Maire, le Conseil Municipal, les membres du CCAS, les agents communaux présentent leurs plus sincères condoléances à Michelle son épouse, Dorothee, Xavier et Geoffrey, ses enfants ainsi qu'à toute sa famille.

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin

Conformément à l'article L17 du code électoral, les demandes d'inscription sur les listes électorales doivent être déposées au plus tard le 7 mai.

PROCEDURE D'ETABLISSEMENT DES PROCURATIONS DE VOTE

Les demandes de procuration peuvent se faire en ligne depuis à smartphone ou un ordinateur avec la nouvelle télé-procédure « Maprocuration ».

Les électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique pourront toujours utiliser la procédure papier d'établissement des procurations de vote.

Comment ça marche ?

- 1- L'électeur effectue une demande de procuration en ligne
- 2- L'électeur se rend en Gendarmerie pour valider son identité et limiter les risques de fraude mais le temps consacré à l'établissement de sa procuration sera considérablement réduit.
- 3- L'électeur est informé par courriel dès que la mairie a validé la procuration.



Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branches, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques. Les 4 déchetteries sont ouvertes au public du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-17h30. Les dimanches et jours fériés : 8h30-12h15. Respectez les gestes barrières et le port du masque. Pour toute information : www.communaute-urbaine-dunkerque.fr N° Vert 0 800 22 45 57 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Ramassage des poubelles à Zuydcoote

Lundi : marron Vendredi : bleue

Déchets verts

Rappel des solutions possibles pour traiter les déchets verts

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < 1.90 m non logués).
- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la Communauté Urbaine)
- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous (voir ci-dessous).

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur www.dunkerque-grandlittoral.org

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12 € ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets.

Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence.

Tél : 03 28 24 45 41 - Plateforme collecte des déchets. En cette période de COVID-19, la Communauté Urbaine mandate « Trisélec » pour intervenir chez les administrés qui en font la demande.

Dératisation

En cas de problème d'assainissement ou de rats, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place un numéro gratuit : 08 00 543 754. Elle traite les demandes au cas par cas et intervient directement sur votre secteur.



Point lecture de Zuydcoote

114, rue du Général de Gaulle
à côté de la Mairie

**Ouvert en drive les mardis 11 et 25 mai
de 16h à 18h**

Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut.	heures	haut.
1	S	04:18	6.10	93	16:49	5.75	85	11:23	0.60	23:45	0.70
2	D	05:14	5.85	77	17:45	5.45	68	----	---	12:13	0.90
3	L	06:15	5.50	60	18:47	5.10	53	00:37	0.95	13:13	1.25
4	M	07:26	5.15	47	20:04	4.80	43	01:42	1.20	14:26	1.55
5	M	08:56	4.95	42	21:32	4.75	44	03:01	1.35	15:47	1.60
6	J	10:13	5.05	46	22:39	4.95	51	04:22	1.30	17:02	1.45
7	V	11:12	5.25	55	23:31	5.20	60	05:32	1.10	18:01	1.25
8	S	----	---	--	12:00	5.45	64	06:26	0.90	18:47	1.10
9	D	00:13	5.40	68	12:38	5.55	71	07:09	0.80	19:25	0.95
10	L	00:49	5.55	74	13:13	5.65	76	07:45	0.75	19:58	0.90
11	M	01:23	5.65	78	13:46	5.70	79	08:17	0.75	20:30	0.85
12	M	01:56	5.70	80	14:17	5.75	80	08:48	0.75	21:03	0.80
13	J	02:26	5.75	80	14:45	5.70	79	09:20	0.80	21:36	0.80
14	V	02:55	5.75	78	15:14	5.65	76	09:52	0.85	22:09	0.85
15	S	03:28	5.70	74	15:48	5.55	71	10:24	0.95	22:41	0.90
16	D	04:03	5.55	67	16:24	5.40	64	10:56	1.10	23:15	1.05
17	L	04:40	5.35	60	16:57	5.15	56	11:31	1.25	23:54	1.20
18	M	05:24	5.15	51	17:55	4.90	47	----	---	12:15	1.45
19	M	06:29	4.95	44	19:06	4.75	41	00:43	1.35	13:11	1.60
20	J	07:40	4.85	40	20:15	4.70	40	01:44	1.45	14:21	1.70
21	V	08:50	4.95	43	21:26	4.85	47	02:58	1.45	15:42	1.60
22	S	10:02	5.15	53	22:31	5.15	59	04:18	1.25	16:57	1.35
23	D	11:02	5.45	66	23:23	5.45	73	05:26	0.95	17:58	1.05
24	L	11:51	5.75	81	----	---	--	06:23	0.70	18:49	0.85
25	M	00:08	5.75	87	12:35	5.95	92	07:13	0.50	19:37	0.70
26	M	00:52	6.00	97	13:19	6.05	100	08:01	0.40	20:23	0.55
27	J	01:38	6.15	103	14:06	6.10	103	08:47	0.35	21:10	0.50
28	V	02:26	6.20	103	14:55	6.05	101	09:34	0.40	21:57	0.45
29	S	03:18	6.15	98	15:47	5.90	94	10:22	0.50	22:45	0.50
30	D	04:12	6.05	89	16:41	5.70	83	11:11	0.75	23:35	0.65
31	L	05:07	5.80	77	17:33	5.45	70	----	---	12:02	1.00



Festival de l'arbre et des chemins ruraux du 15 mai au 6 juin

En 2020, la Région lançait un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » pour répondre au besoin vital de lutter contre le changement climatique et protéger au mieux la biodiversité régionale, ou encore améliorer le cadre de vie des habitants.

Ces 3 semaines seront propices à la découverte de l'arbre, qui nous le savons est au cœur de l'écosystème, et de la biodiversité dans les chemins ruraux.

Pendant cette période, de nombreuses manifestations portées par des associations, établissements scolaires, collectivités, entreprises et particuliers vont ainsi essaimer tous les Hauts-de-France. Plantations d'arbres, randonnées, ateliers, conférences, expositions, projections... Une centaine d'activités seront organisées dans toute la région.

Retrouvez le programme complet et la carte interactive des manifestations sur : www.festivaldelarbre.hautsdefrance.fr

Le grand rendez-vous de l'alternance



Organisé par la Ville de Dunkerque et Entreprendre Ensemble, le DK JOB Alternance est le grand rendez-vous de l'alternance du dunkerquois qui permet de réunir les entreprises, centres de formations et acteurs de l'emploi du territoire.

Les visiteurs, qu'ils soient collégiens, lycéens, étudiants, enseignants, en recherche d'emploi ou en reconversion, pourront découvrir les métiers accessibles en alternance, visionner des vidéos métier, consulter les offres d'emplois, dialoguer avec les recruteurs et centres de formation et transmettre leur CV.

Le salon est organisé en partenariat avec la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Région Hauts-de-France, l'État, l'Europe avec le Fonds Social Européen.

Format de l'événement

Le salon virtuel DK Job On line aura lieu **19 mai de 9h30 à 17h30**.

Un stand d'accueil permettra aux visiteurs de s'orienter dans **le salon dès le début de la connexion**.

Les exposants seront présents sur leur stand virtuel pour répondre à toutes les demandes.

Pour s'inscrire : <https://eedk.mon-salon-virtuel.fr/>

Libre Expression

A Zuydcoote, M. Dekeiser, agriculteur, est engagé dans une démarche agroécologique qu'il nous explique : « Cette démarche débute avec la gestion des sols. L'arrêt du labour en 2012 s'est naturellement accompagné de la mise en place systématique d'intercultures (avoine, féveroles, phacélie, moutarde). Celles-ci ont pour mission de protéger les sols des intempéries automnales et du tassement hydraulique provoqué, de capter l'azote résiduel de la culture précédente, de capter l'azote de l'air, et de fournir une alimentation aux micro-organismes du sol, vers de terres et « grande faune » dont les effectifs augmentent rapidement. Cet accroissement de la vie du sol favorise la hausse du taux de matière organique grâce à la dégradation sur place des résidus de récolte, des intercultures et du fumier. La structure des terres s'améliore, les sols sont plus filtrants et les cultures mises en place y trouvent un terrain plus fertile induisant une baisse significative des besoins en intrants. Cerise sur le gâteau : un bilan carbone largement amélioré avec une captation de 300 à 400 kg de CO₂ par hectare et par an ! »
Gardons les terres agricoles pour l'alimentation!

Contact : BoucheryFerynFinance@gmail.com



En février dernier, la commune a décidé d'adhérer au PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) pour l'année 2021. La participation de la Commune s'élève à 4 287.25 € à l'Association Entreprendre Ensemble.

Dans un contexte économique et social où certaines catégories de publics sont particulièrement touchées et pour permettre aux personnes toujours en parcours de déboucher sur une insertion professionnelle durable, une attention sera portée sur les allocataires du RSA, les jeunes en difficulté d'accès à l'emploi, les demandeurs d'emploi de longue durée, les publics reconnus travailleurs handicapés.

Si ce dispositif est ouvert à tous les âges, en cette période sanitaire éprouvante pendant laquelle les étudiants peuvent décrocher, des dispositifs d'accompagnement renforcé sont proposés.



La Garantie Jeunes est un service d'accompagnement renforcé qui s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans qui ne sont ni scolarisés, ni en formation et ni en emploi. Si vous remplissez ces critères, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller Entreprendre Ensemble afin de faire le point sur votre situation et d'établir un dossier de demande.



Les jeunes de 18 à 25 ans sans diplôme, ni qualification intègrent un parcours de suivi renforcé pendant 10 mois afin de construire leur projet professionnel. Les jeunes alternent les périodes de formation et en entreprise pour acquérir de l'expérience et choisir un métier.

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'antenne la plus proche au CCAS de Bray-Dunes au 03 28 29 96 20 ou directement sur le site d'Entreprendre Ensemble : <https://www.eedk.fr>



1940

Témoignage d'un soldat

Robert Georges Debeurre faisait partie d'une compagnie sanitaire. Il a œuvré dans le fameux Sanatorium de Zuydcoote où s'entassaient les blessés de Dunkerque.

Après des études de médecine dans les années 1930, il devient comédien, puis assistant metteur en scène, il travaille ensuite comme journaliste à Paris Soir et à Gringoire. En 1939, il est mobilisé comme les jeunes de son âge. Il nous raconte :

« Le vendredi 31 mai, je me retrouve au Sanatorium de Zuydcoote et comme beaucoup de mes camarades, je m'improvise infirmier. Le lendemain, chaque fois que je passe devant le brancard sur lequel il gît, un blessé tente de saisir au passage le pan de la blouse d'infirmier dont je me suis revêtu. À vrai dire, il m'agace. Ces centaines de pauvres gars à soigner, dans une chaleur d'étuve où règne une odeur atroce, cela endurecît l'âme la plus sensible.

Plusieurs fois, je lui demande ce qu'il veut, mais il ouvre vainement la bouche sans réussir à prononcer un mot. Alors, chaque fois, je dégage ma blouse de sa main crispée et je m'éloigne vers d'autres éclopés pour lesquels je peux encore faire quelque chose. Car le type en question est foutu. Un des toubibs me l'a dit. Il est même étonnant qu'il vive encore, tout gonflé de gangrène gazeuse qu'il est.

Un peu après midi, me voici de nouveau agrippé au passage. Je suis en nage et je suis exténué. Depuis six heures du matin, je n'ai pas arrêté une seconde. Sans doute parce que cela me permet de souffler un peu, j'accorde au malheureux plus de patience qu'auparavant. D'ailleurs, il réussit enfin à parler. Ou plutôt, à murmurer. Je me penche sur lui pour mieux entendre, en me pinçant le nez pour ne pas sentir l'odeur affreuse de cadavre qu'il dégage.

- ... ma veste... !

- Quoi, ta veste ? Qu'est-ce qu'elle a ta veste ?



Photo extraite du film "Week-end à Zuydcoote"

- Là-haut ... premier... dix-sept...

- Dis donc vieux ! Tu crois qu'on n'a que ça à faire d'aller chercher ta veste ?

- Supplie ! ... Supplie... veste ! Supplie mon lieu... te ...nant !

Je soupire. C'est ridicule, cette histoire de veste, mais tant pis !

- Bon ! J'y vais.

Je grimpe à l'étagère quatre à quatre et trouve effectivement une veste de caporal au pied du lit 17. Et je redescends aussi vite au sous-sol, car les « 77 » continuent de tomber par-ci, par-là. En me voyant revenir, le blessé tend les deux mains. Fébrilement, il se saisit du vêtement que je lui tends et tente d'en déboutonner la poche intérieure. Comme il n'y parvient pas, je l'aide et prends le portefeuille que contient la poche. Les yeux agrandis ... il me regarde ouvrir le portefeuille. Des papiers, des tickets de métro, quelques billets de banque, une fleur séchée. Et puis une photo de format 6 x 9 montrant une jeune femme brune et un enfant tenant une patinette. Le blessé se redresse brusquement, m'arrache la

photo des mains, la porte à ses lèvres et retombe lentement en arrière.

- Alors, vieux, tu es content ? C'est ça que tu voulais ?

Le gars ne répond pas. Il est mort !

Depuis plus de cinq heures, il se cramponnait désespérément à la vie à seule fin d'embrasser une dernière fois les êtres qu'il aimait.

Robert Georges Debeurre, né à Paris en juin 1919, mort en 1972, est un écrivain français prolifique. En carrière, il écrit, sous de nombreux pseudonymes, plus de 160 romans policiers, d'espionnage et d'horreur publiés pour l'essentiel pendant les années 1950 et 1960. Sous le pseudonyme Irving Le Roy, il est le créateur du héros éponyme. Une partie de sa production, notamment sous le pseudonyme de Susan Vialad, est parue au Fleuve Noir.